

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 17 FEV. 2023

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Christine CAUMEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité service culturel, cheffe du service de l'accueil et de la surveillance inter-muséographiques musée du Louvre, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Pédro BOUROUH-PASTOR, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable d'exploitations et du bâtiment, musée national de préhistoire Eyzies-de-Tayac,

- Monsieur Jean-Claude DRUESNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, chargé de restauration conservation et instruction urbanisme, direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne,

- Madame Cathia FLEREAU, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable de la salle de lecture et de l'aide à la commande et à la surveillance, archives nationales site de Paris.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Claude DRUESNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, chargé de restauration conservation et instruction urbanisme, direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 FEV. 2023

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie


Aude DE MARTIN DE VIVIES